

# MISE EN OEUVRE EN TMA AQUITAINE D'UNE NOUVELLE CLASSIFICATION D'ESPACE ET TRANSFORMATION DES SECTEURS VELIVOLES EN ZONES R

## CLASSIFICATION EN C D'UNE PARTIE DE LA TMA AQUITAINE

La classification de l'espace aérien, adoptée par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, a été effectuée en France au cours du mois d'avril 1992. A cette date, seules les classes A, D, E et G avaient été mises en œuvre. En avril 2001, la classe C était introduite, pour la première fois, à l'occasion d'une réorganisation de la TMA LYON. Depuis, à l'instar de ce qui se fait dans les grandes TMA de nos voisins européens, une partie des TMA de TOULOUSE et NICE a aussi été reclassée en C.

Le choix de la classe d'espace est dicté par la nature, la densité et la complexité des diverses circulations amenées à cohabiter, ou à transiter dans la portion d'espace concernée.

La principale nouveauté introduite par la classe C réside dans les séparations qui sont assurées par les organismes de la circulation aérienne entre les vols IFR et les vols VFR (en plus des séparations entre les vols IFR).

**Pourquoi de la classe C à BORDEAUX ?**  
Pour une plus grande sécurité de tous les usagers

L'augmentation du trafic IFR et la complexité de la gestion de la compatibilité VFR/IFR dans le secteur principal de régulation radar de l'aéroport de BORDEAUX – Mérignac, illustrée par une série d'incidents TCAS notamment aux environs des axes de percée ILS, nous ont conduit à rechercher une organisation de l'espace aérien et des méthodes de travail plus performantes pour garantir la sécurité de tous les usagers.

En espace de classe C, les organismes de la circulation aérienne assurent la **prévention des collisions entre vols IFR et VFR par la séparation**, méthode rapide, efficace et parfaitement maîtrisée par les contrôleurs. La compatibilité des vols VFR entre eux reste, comme en espace

de classe D, assurée par la fourniture d'informations de trafic.

Les limites de la TMA AQUITAINE de classe C ont été définies de manière à englober les portions de trajectoires IFR les plus conflictuelles avec le trafic VFR.

**Service rendu aux vols en VFR en espace de classe C**

En TMA de classe C, l'aéronef évoluant en vol VFR bénéficie des services de contrôle de la circulation aérienne, d'information de vol et d'alerte. L'organisme de la circulation aérienne lui assure une **séparation (1000 ft ou 3 NM)** vis à vis des vols IFR et lui fournit l'information de trafic sur les autres vols VFR.



Le contrôle peut délivrer, à l'attention des vols VFR, une clairance ne tenant pas compte de la correspondance entre niveau et route ou utilisant des niveaux de vol IFR (niveau en 10, ex : FL 60).

**Pour pénétrer en TMA de classe C**

- Les Equipements obligatoires et les conditions météorologiques sont les mêmes qu'en espace de classe D
- Clairance: Sauf s'il est déjà en compte avec AQUITAINE APP, le pilote doit obtenir une clairance après

avoir communiqué, au moins 3 minutes avant l'heure estimée de franchissement des limites de l'espace de classe C, les éléments de son vol (indicatif, type d'appareil, plan de vol ou non, position et niveau, route souhaitée, code transpondeur) sur la fréquence AQUITAINE INFO 120,575 MHZ.

**Pour évoluer en TMA de classe C**

- Avant toute modification des éléments du vol le pilote doit demander une nouvelle clairance.
- En cas d'abaissement des conditions météorologiques en dessous des conditions VMC ou de clairance ne permettant pas de maintenir les conditions VMC : le pilote doit en

informer le contrôle et demander une nouvelle clairance qui lui permette de maintenir les conditions VMC.

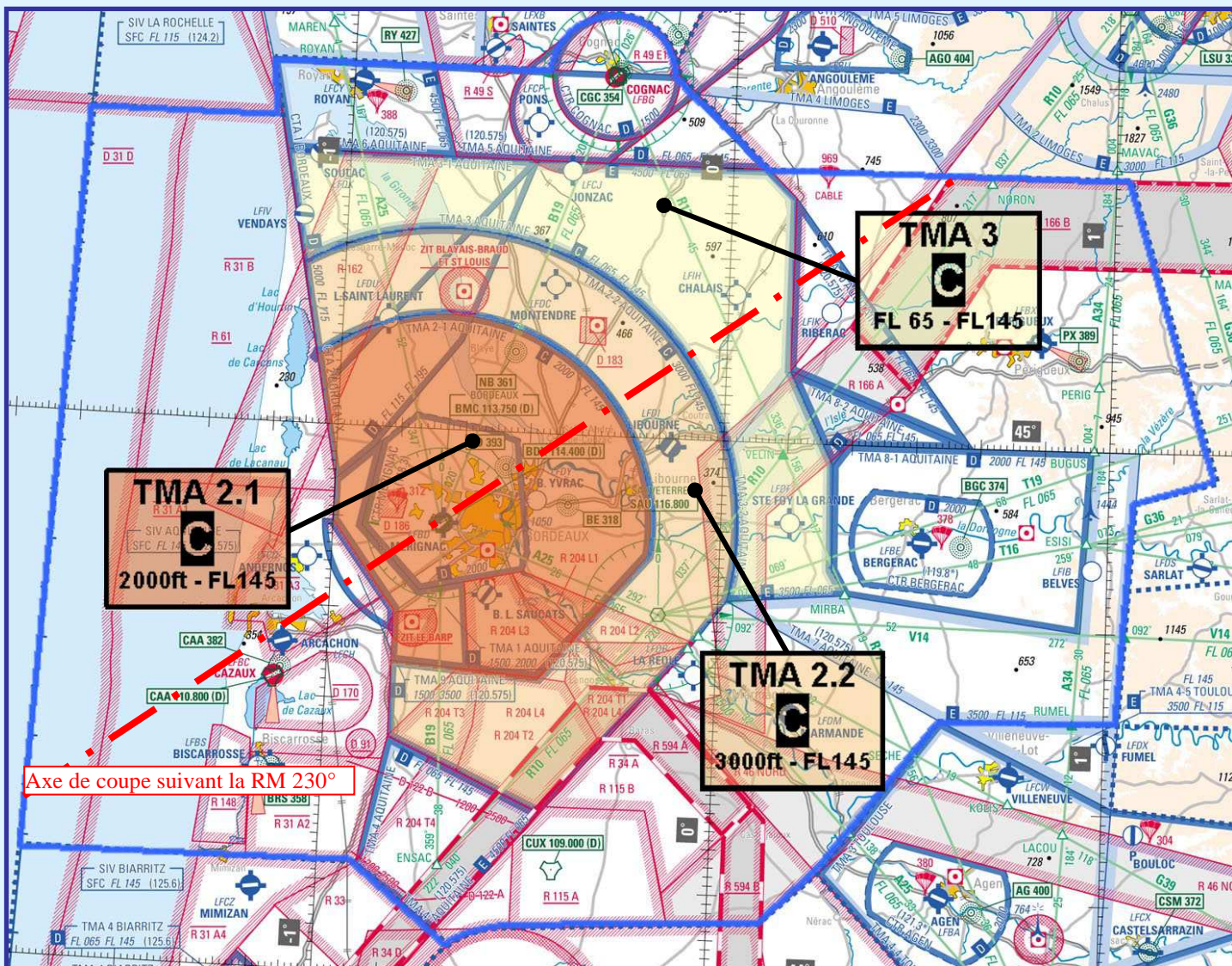
**En quittant la TMA de classe C**

- Le pilote doit reprendre un niveau de croisière VFR
- Après avoir fait l'objet d'un guidage l'ayant écarté de sa route initiale, le pilote sera incité à reprendre la navigation par ses propres moyens et informé de sa position ou de la route à suivre et de la distance vers une aide à la navigation appropriée.

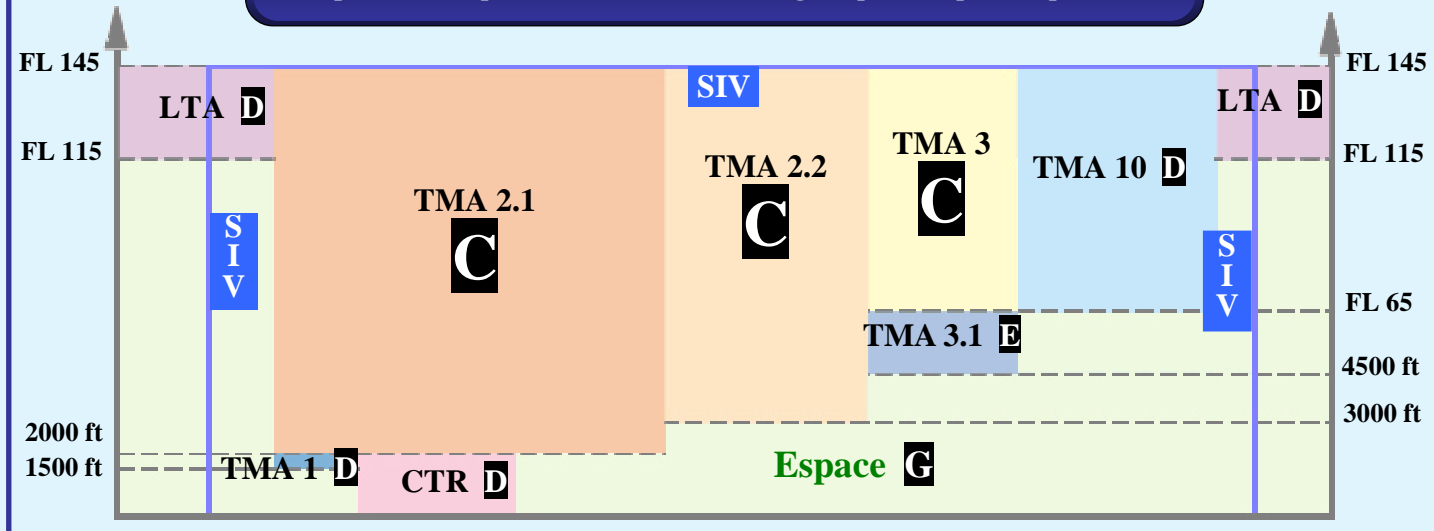
**25 octobre 2007 : Reclassement en C d'une partie de la TMA Aquitaine**

# PARTIES DE LA TMA AQUITAINE CLASSEES EN C

Extrait de la Carte aéronautique 1/1.000.000 - France Sud - édition 2 du 25 octobre 2007



Coupe du SIV Aquitaine suivant la route magnétique 230° passant par LFBD



# EXEMPLES D'ECHANGES PILOTE / CONTROLEUR

## Demande de Transit en espace de classe C sur la fréquence

Aquitaine Info : 120.575

→ : Aquitaine info, bonjour FBVBI.

📞 : FBVBI, Aquitaine info, bonjour, j'écoute.

→ : F-BI, C172, vol VFR sans plan de vol de Biarritz à La Rochelle, position travers Morcenx, niveau 65, transpondeur 7000, demandons autorisation de transiter sur une route nord vers BMC.

### Transit approuvé

📞 : F-BI, transit approuvé : route Nord, niveau 65, transpondeur 1210, contacter Aquitaine Approche 118.6.

→ : Nous transitons, transpondeur 1210, contactez Aquitaine Approche 118.6, F-BI...

### Transit différé

📞 : F-BI, cause trafic, transit momentanément impossible dans l'espace de classe C, rappelez dans 15 minutes, quelles sont vos intentions ?

→ : descendons 2000ft-QNH et transitons sous les espaces de classe C, F-BI.

📞 : F-BI, reçu, QNH 1020, transpondeur 7030, rappelez pour quitter la fréquence.



## Instructions ATC possibles en espace de classe C sur la fréquence

Aquitaine Approche : 118.6

→ : Aquitaine Approche, bonjour F-BI.

📞 : F-BI, Aquitaine approche, bonjour, maintenez le niveau 65, route Nord.

→ : Maintenons le niveau 65, route Nord, F-BI.

### Assignation d'un niveau IFR

📞 : F-BI, pour séparation, montez niveau 80.

→ : négatif cela ne nous permet pas de maintenir les conditions VMC, F-BI.

📞 : F-BI reçu, maintenez niveau 65

### Altération de cap

📞 : F-BI, pour séparation, tournez 30° gauche et annoncez le nouveau cap.

→ : négatif, ce cap ne nous permet pas de maintenir les conditions VMC, F-BI.

📞 : F-BI reçu, continuez route Nord.

### 360° de retardement

📞 : F-BI, pour séparation, effectuez un 360° de retardement par la gauche.

→ : Effectuons un 360° de retardement par la gauche F-BI.

→ : 360° terminé, visuel sur un trafic dans nos 10 heures, F-BI

📞 : F-BI, correct, reprenez votre navigation.



## Sortie de l'espace aérien de classe C sur la fréquence

Aquitaine Approche : 118.6

### Sortie par le plancher

VFR vertical Montendre FL 85

→ : Demandons la descente vers 2000ft, cause Météo, F-BI.

📞 : F-BI descente approuvée QNH 1020, rappelez passant FL 65.

→ : Descendons 2000ft QNH 1020, rappelons passant FL 65, F-BI.

.....

→ : Passons FL 65, F-BI

📞 : F-BI reçu, vous quittez la TMA de classe C : fin du service de contrôle. Transpondeur 7000 et vous pouvez dès à présent contacter Aquitaine Info sur 120.575, au revoir.

.....

### Sortie avec recalage à un niveau VFR

VFR à un niveau IFR (FL 80) assigné par le CTL

📞 : F-BI vous allez sortir des espaces de classe C confirmer le niveau demandé.

### Passage en espace de classe D

→ : Nous demandons le FL 85, F-BI.

📞 : F-BI reçu, montez FL 85, vous allez rentrer en TMA D, restez sur ma fréquence.

### Passage en espace de classe E ou G

→ Nous demandons 4500ft.

📞 : F-BI reçu, descendez 4500ft fin du service de contrôle. Transpondeur 7000 et vous pouvez dès à présent contacter Aquitaine Info sur 120.575, au revoir.....

# TRANSFORMATION DES SECTEURS VÉLIVOLES EN ZONES R

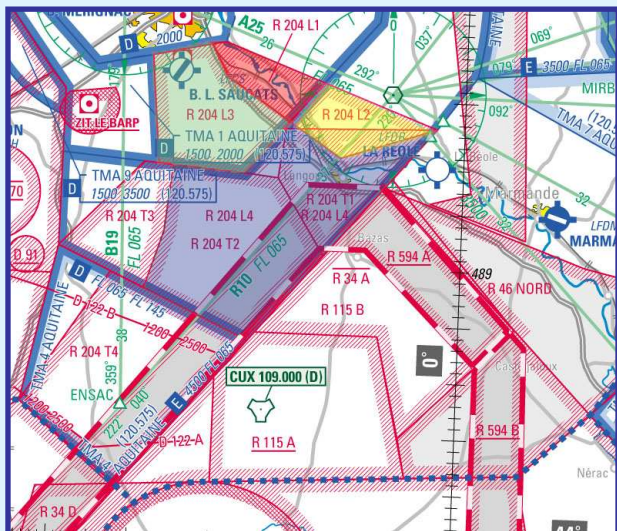
Dans le cadre de l'application de la nouvelle Réglementation de la Circulation Aérienne, les secteurs vélivoles locaux et transits situés en TMA AQUITAINE sont transformés en Zones Réglementées (R 204). Conformément aux Directives du Directoire de l'espace aérien, cette évolution a pour but de clarifier les services rendus aux usagers signataires du protocole qui fixe les conditions d'utilisation des Zones.

Après concertation en CCRAGALS, les plafonds et les limites latérales de ces Zones R (anciens secteurs) ont été légèrement redéfinis dans un but de meilleure ségrégation vis-à-vis des flux IFR.

L'activité des Zones R 204 L est connue sur l'ATIS 131,15 MHZ et rappelée sur les fréquences de contrôle.

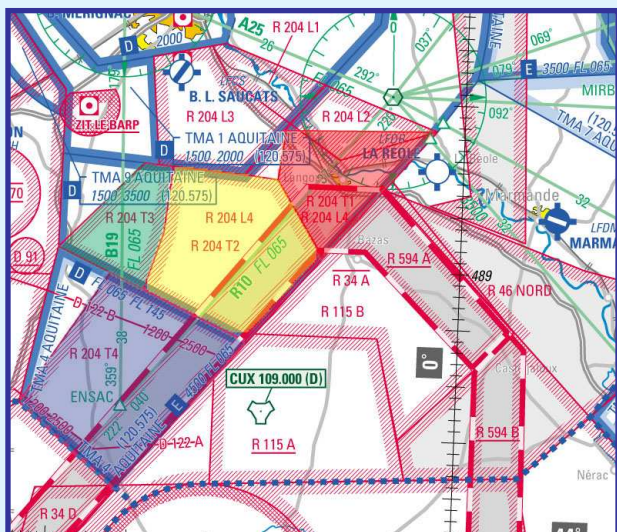
L'activité des Zones R 204 T est connue sur les fréquences de contrôle.

## LF R 204 L (1-2-3-4) Zones Réglementées Locales - Vol à Voile Saucats



	<b>LF R 204 L1</b> SAUCATS Local Nord <u>4000</u> 2000		<b>LF R 204 L2</b> SAUCATS Local Nord <u>4000</u> 3000
	<b>LF R 204 L3</b> SAUCATS Local Sud <u>4000</u> 2000		<b>LF R 204 L4</b> SAUCATS Local Sud <u>4000</u> 3000
	Configuration des zones locales en <b>QFU 23, 05 ou 11</b> à LFBD		Configuration des zones locales en <b>QFU 29</b> à LFBD

## LF R 204 T (1-2-3-4) Zones Réglementées Transit - Vol à Voile



	<b>LF R 204 T1</b> SAUCATS Transit Est <u>5000</u> 3000		<b>LF R 204 T2</b> SAUCATS Transit Centre <u>5000</u> 3000
	<b>LF R 204 T3</b> SAUCATS Transit Ouest <u>5000</u> 3000		<b>LF R 204 T4</b> SAUCATS Transit Sud <u>FL 80</u> <u>FL 65</u>
La Zone <b>LF R 204 T2</b> n'est pas activable en QFU 05 à LFBD			

